

Rapport d'évaluation Rapide de Protection auprès des Personnes Déplacés Internes de Naima Sidi Mohamed Najim; Backlihna; Aina Nahim; Ahel Al Ammar; Dar Towhid; Ahel Hassi Najim; Ouladris Gourma (Cercle de Taoudenit, commune d'Alhank) et de Ain-Rahim, Gasr Aribe (Cercle d'Achouratt, commune d'Alfacrouna).

 <p>Latitude : N 16°49'44" Latitude : N 17°25'37"</p> <p>Longitude : 02°17'15" Longitude : 02°22'32"</p> <p>Altitude : 276,5m Altitude : 642,9m</p> <p>Précision : 7,4 m Précision : 7,7 m</p>	Dernière mise à jour	29/04/2022
	Dates de l'ERP	Du 10 au 15/05/2022
	Localités affectées	<p>Localités de départ : Région : Tombouctou et Taoudenit Cercle de : Niafouké, Goundam et Achouratt Commune de : Léré, Goundam et Alfacrouna Village de : Lerneb, Léré et Aribe Bouhsibe</p> <p>Localités d'accueil : Région de : Taoudenit Cercles de : Taoudenit et Achouratt Communes de : Alhank et Alfacrouna Villages/Sites de : Naima Sidi Mohamed Najim ; Backlihna; Aina Nahim; Ahel Al Ammar; Dar Towhid; Ahel Hassi Najim; Ouladris Gourma (Cercle de Taoudenit, commune d'Alhank) et de Ain-Rahim, Gasr Aribe (Cercle de Achouratt, commune d'Alfacrouna).</p>
Populations affectées	<p>L'évaluation rapide de protection a concerné les Personnes Déplacées Internes qui sont sur les sites d'accueil offerts par les communautés hôtes et dans les familles d'accueil. Elles sont composées majoritairement d'arabes et de Tamasheqs. L'évaluation a touché 479 ménages soit 2190 personnes au total dont 512 hommes, 501 femmes, 454 Garçons et 723 filles.</p> <p>Aucun enfant séparé ou non accompagné n'a été signalé lors de l'ERP.</p>	

	Déclencheur de l'ERP	<p>Le 08 et le 17 mars 2022, le programme RRM/NRC a été informé par la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES) de Taoudénit, faisant cas de l'arrivée d'environ 632 ménages déplacés internes dans la Commune d'Alhank, cercle de Taoudénit, et 97 dans la Commune d'Alfacrouna, Cercle d'Achouratt Région de Taoudénit. Suite aux frappes aériennes militaires survenues le 05 mars 2022 dans les localités de Léré, Lerneb, Tilemsi et dans la zone de Alfacrouna le 03 mars 2022.</p> <p>Ces interventions militaires auraient troublé la population, ce qui les aurait poussées à abandonner leurs habitats, leurs moyens d'existences pour trouver refuge dans la commune d'Alhank précisément sur les sites de <i>Naima Sidi Mohamed NAJIM; Backlihna; Aina Nahim; Ahel Al Ammar; Dar Tawhid; Ahel Hassi Najim; Ouladris Gourma</i> sur les sites de <i>Gasr-Arife, Almachbouh et Ijmile</i> . Au regard de cette situation, les communautés de ces localités et environnantes auraient pris peur et auraient quitté précipitamment leurs sites d'origine pour trouver refuge ailleurs. Ces déplacés seraient composés majoritairement de personnes âgées, des femmes et des enfants et seraient tous des communautés Arabe et Tamasheq</p>				
	Méthodologie	<p>La méthodologie utilisée pour la collecte des informations lors de cette mission ERP était la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 02 Groupe de discussions hommes de 25 à 40 ans, - 02 Groupe de discussion hommes de 50 à 60 ans - 02 groupe de discussions femmes 25 à 40 ans, - 02 groupes de discussions femmes de 50 à 60 ans ; - 06 Informateurs clés hommes de 26 à 40 ans et de 50 à 60 ans, - 04 Informatrices clés femmes de 18 à 25 ans et 26 à 40 ans - 10 observations directes de l'équipe. 				
	Résumé des problèmes rapportés	Abandon de biens et matériels	Perte des documentations civiles (CNI, AN)	Manque de soins adéquats	Détresse émotionnelle des enfants	Déscolarisation/ non scolarisation des enfants
	Résumé de la	PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL :				

	<p>situation et recommandations au Cluster Protection</p>	<p>La situation sécuritaire sur les sites de l'évaluation rapide de protection est calme. Les Personnes Déplacées Internes sont libres de leurs mouvements sur les sites d'accueil et les alentours, ce qui explique la non-restriction de mouvement.</p> <p>PRESENTATION/DESCRIPTION DU SITE DE L'ERP :</p> <p>La commune d'Alhank, cercle de Taoudenit a été créée par la loi n°2018-040 du 27 Juin 2018 comprenant les villages (Alhank, Neima Sidi Mohamed Najim, MBark Lihna et Ain Nahim) et les fractions (Ahel Najim, Ahel Boihi, Ahel Salah, Ouladriss Gourma, Ouladriss Hal Khalifa, Hel Ali Moussa Sud, Kal Antassar Kel Initlik, Hel Hindeidi, Ouladriss Ahel Zein Ahmad Jiddou, Kel Antassar Kel Agachar et Ouladriss Ahel El Ammar.</p> <p>La commune aurait une population estimée à 4750 habitants. Elle s'étend sur une vaste étendue de terre désertique et semi-désertique. Le climat est de type saharo-sahélien se caractérisant par des écarts de température élevés. La pluviométrie est irrégulière et inégalement répartie. Le relief est constitué de nombreux plateaux dunaires, de cuvette et de massifs rocaillieux. La commune est composée d'Arabes et de Tamasheqs qui vivent d'élevage.</p> <p>ACTION EN COURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation multisectorielle des besoins des ménages par le programme RRM/NRC, - Protection/NRC pour l'évaluation rapide de protection - Recensement des enfants de 0 à 59 mois, <p>En plus de ces actions de NRC, le Maire de la commune d'Alfacrouna dit avoir contribué à l'allègement des souffrances de ces Personnes Déplacées Internes en leur fournissant des vivres et une prise en charge médicale aux malades.</p> <p>RESUME DES RECOMMANDATIONS PRINCIPALES DE L'ERP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les PDI dans l'obtention de la documentation civile (les cartes d'identité nationales et les actes de naissance), - Enregistrer les PDI avec des chiffres désagrégés et par localités - Réaliser des points d'eau sur les sites de la communes d'Alhank, - Réaliser des latrines séparées sur les sites d'Alhank, - Mettre en place des cliniques mobiles sur les sites d'Alhank, - Faciliter la mise en place d'un mécanisme de protection communautaire afin de renforcer les capacités locales de protection à travers le renforcement des
--	--	---

		mécanismes communautaire, - Créer des centres d'apprentissage temporaire sur les sites d'accueil.				
Niveau de l'alerte	1 (Faible)	2	3	4	5 (Elevé)	

Thème de Protection	Résultat	Commentaires	Recommandations
Sécurité, déplacement et protection générale	3	<p>L'insécurité sur les sites de départ (Léré, Lerneb et Tilemsi) est due à la forte présence des groupes armés à idéologie religieuse radicale qui semaient la terreur au sein des communautés et c'est ce qui a incité une intervention militaire à travers des frappes aériennes par les forces armées maliennes et étrangères survenues le 05 mars 2022. Ces interventions militaires auraient troublé ces communautés (peur), ce qui les auraient poussés à abandonner leurs localités d'origine pour se déplacer vers la région de Taoudenit plus précisément sur les sites de <i>Naima Sidi Mohamed Najim ; Backlihna; Aina Nahim; Ahel Al Ammar; Dar Towhid; Ahel Hassi Najim; Ouladris Gourma (Cercle de Taoudenit, commune d'Alhank) et de Ain-Rahim, Gasr Aribé (Cercle de Achouratt, commune d'Alfacrouna)</i>. Et depuis l'arrivée des Personnes Déplacées Internes sur les sites d'accueil, elles disent être bien accueillies par les communautés hôtes et se sentent en sécurité sur les sites d'accueil mais le manque d'éducation pour les enfants, la hausse des prix des denrées alimentaires, et les maladies constituent des menaces pour les communautés (hôtes et Personnes Déplacées Internes). Selon les Personnes Déplacées Internes sur les sites, toutes les couches de ces communautés sont exposées à ces risques et menaces et n'ont aucun moyen pour y faire face.</p> <p>Les entretiens et les discussions de groupe de discussion montrent que la plupart des Personnes Déplacées Internes ne possèdent pas de documentations civiles telles que les cartes</p>	<p>Aux autorités administratives et politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mécanismes de protection communautaire en vue d'alerter sur les incidents <p>Au groupe de travail Documentation Civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les personnes déplacées internes dans l'obtention des documents civils (les cartes d'identité et les extraits d'actes de naissances surtout pour les enfants).

		<p>d'identité nationales pour les adultes et les extraits d'acte de naissance pour les enfants car les ayant abandonnés, perdu au cours du déplacement et d'autres n'en ont jamais eu notamment les enfants.</p> <p>A travers les informations reçues des groupes de discussions, des entretiens avec les informateurs clés et des observations directes de l'équipe, il n'existe pas de points d'eau sur les sites de la commune d'Alhank et les Personnes Déplacées Internes parcourent des kilomètres pour avoir de l'eau ce qui peut les exposer à des risques de violences sexuelles.</p> <p>Selon les Personnes Déplacées Internes des sites d'accueil d'Ain-Rahim et Gasr Aribe, le maire assure la prise en charge médicale des malades.</p>	
<p>Mouvement de populations</p>	<p>3</p>	<p>Les Personnes Déplacées Internes qui vivent sur les sites de M'Back Lihna, de Nema Sidi Mohamed Najim, de Oulad Idriss, de Hassi Najim, de Dar Tawhid, de Ain-Rahim, Gasr Aribe se sont déplacées à cause de l'activisme des groupes armés à idéologie religieuse radicale qui auraient occasionné des interventions militaires (frappes aériennes) par les forces armées maliennes et étrangères. Ces interventions ont eu des conséquences sur les communautés telles que la peur, la restriction des mouvements et le déplacement forcé. La décision de partir a été prise à l'issue d'une concertation des déplacés qui étaient dans la commune d'Alhank. Il est ressorti des discussions qu'elles ont effectué le déplacement à leurs propres frais. Par contre, pour les Personnes Déplacées Internes de la commune d'Alfacrouna, la décision de quitter les sites de départ était spontanée et elles n'ont rien pu emporter avec elles.</p>	<p>Aux acteurs humanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister les Personnes déplacées internes en kits NFI (couvertures, nattes, moustiquaires, habits), - Assister les personnes déplacées internes et les familles d'accueil en vivres. - Soutenir les personnes déplacées internes et les familles d'accueil en cash/vivres pour soutenir les liens.

		<p>Les itinéraires que les Personnes Déplacées Internes ont empruntés étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Léré- Tilemsi- Mbouna-Farach- Toile- Alhank et Mback lehni - Léré- Tilemsi- Mbouna-Farach- Toile- et Alfacourouna <p>Elles disent vouloir rester sur les sites d'accueil et ne souhaitent pas retourner jusqu'à ce que l'accalmie y revienne. Les Personnes Déplacées Internes sur les sites d'accueil sont estimées au nombre de 2190 personnes dont 501 Femmes, 512 hommes, 723 filles et 454 Garçons).</p>	
<p>Cohésion sociale</p>	<p>2</p>	<p>Il est ressorti des groupes de discussion et des entretiens avec les informateurs clés que les relations que maintiennent les Personnes Déplacées Internes et les communautés hôtes sont bonnes depuis leur arrivées sur les sites d'accueil. Elles sont bien accueillies par les communautés hôtes, avec qui elles ont la même culture et appartenance ethnique. En raison de ces liens, elles sont bien intégrées et acceptées au sein des communautés d'accueil. Elles bénéficient des assistances (alimentaires et d'abris) des communautés d'accueil.</p> <p>Les communautés d'accueil possèdent très peu de moyens pour continuer à subvenir aux besoins de ces Personnes Déplacées Internes. Sans l'assistance humanitaire rapide, le risque d'insuffisance de ressources pourrait mener à des tensions entre communautés hôtes et populations déplacées.</p>	<p>Aux acteurs de la Sécurité alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister les Personnes Déplacées Internes et les communautés d'accueil en vivres afin de soulager les communautés hôtes, prévenir des tensions et les risques d'exploitation, préserver la coexistence pacifique
<p>Protection de l'enfance</p>	<p>4</p>	<p>Selon les informations reçues avec les Personnes Déplacées Internes au cours des groupes de discussions, des entretiens avec les informateurs clés, des observations directes de l'équipe, les enfants se sentent en sécurité sur le site d'arrivée. La collecte d'information a permis de savoir que les enfants des Personnes Déplacées Internes sont au nombre 1117 dont 454 garçons et 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aux acteurs de la protection : <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une prise en charge psychosociale

		<p>filles et qu'aucun d'entre eux n'a subi d'atteinte à son intégrité physique mais d'autres ont été affectés psychologiquement ce qui se manifeste par des troubles de sommeil et des cris. Aucun enfant séparé ou non accompagné n'a été signalé. Le constat est que certains enfants sont à moitié nus ce qui peut les exposer aux maladies, autres aléas climatiques et aux risques de violences sexuelles et basées sur le genre surtout chez les filles. La plupart des enfants ne possèdent pas d'extrait d'acte de naissance, n'ont jamais été scolarisés et ceux qui l'ont été sont actuellement déscolarisés. Aucune disposition n'est prise pour l'instant pour leur réintégration dans le système scolaire. Les enfants déscolarisés/non scolarisés qui se trouvent dans la rue sont exposés à de nombreux risques affectant leur santé et aux violences basées sur le genre des risques des maladies et blessures.</p>	<p>aux enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces jeux pour les enfants <p>Aux acteurs de l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des centres d'apprentissage temporaire <p>Aux acteurs de la protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister les enfants en kits vestimentaires <p>Au groupe de travail documentation civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter les enfants en extrait d'acte de naissance
<p>Violences basées sur le genre</p>	<p>3</p>	<p>A la lumière des discussions de groupe et des entretiens avec les informateurs clés, il est ressorti qu'aucun cas de violences basées sur le genre n'a été signalé sur les sites de départ ainsi que sur les sites d'accueil depuis leur arrivée.</p> <p>Les femmes sont obligées d'aller loin pour chercher de l'eau de boisson et pour la satisfaction de leurs besoins naturels (il n'existe pas de latrine sur les sites visités de la commune d'Alhank) pour le ramassage du bois de chauffe sachant bien que la distance les épuise et les expose aux violences sexuelles.</p> <p>Au cours des entretiens et des groupes de discussion dirigés sur le site de Nema sidi Mohamed Najim les Personnes Déplacées Internes affirment que la quantité d'eau produite par le point d'eau est insuffisante, raison pour laquelle avec et les communautés d'accueil, elles se sont organisées pour que les uns</p>	<p>Aux acteurs du Wash :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des points d'eau afin de réduire les risques de protection liés à l'accès à l'eau et aux violences sexuelles sur le genre. <p>Aux acteurs étatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter les sites des déplacées de lampadaires solaires et sécuriser les sites.

		<p>puisent de l'eau le jour et les autres la nuit, ce qui constitue un risque énorme surtout pour celles qui puisent de l'eau la nuit.</p>	
<p>Personnes à besoins spécifiques</p>	<p>3</p>	<p>Des personnes à besoins spécifiques ont été signalées parmi les déplacés lors des groupes de discussion telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 personnes (3 femmes et 4 hommes) souffrant de troubles mentaux, - 03 personnes tous des hommes souffrant d'handicap physique - 01 homme souffrant d'AVC - 01 femme souffrant d'handicap visuel. <p>Il est à noter que ces personnes sont les plus vulnérables et n'ont aucun soutien matériel.</p>	<p>Aux acteurs humanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une assistance en vivres et cash aux personnes à besoins spécifiques. - En soins pour les malades ayant besoin de suivi (cluster santé)
<p>Lutte anti-mine</p>	<p>2</p>	<p>A la lumière des propos des Personnes Déplacées Internes les sites d'accueils sont sécurisés, aucun membre de la communauté n'a été victime des impacts des engins explosifs improvisés sur les sites de départ et d'accueil. Elles circulent librement sur les sites et aux alentours de ses sites sans danger.</p>	<p>Aux acteurs de la lutte anti-mine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les PDI sur les risques liés aux engins explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre. (Sous cluster LAMH)
<p>Ressenti psychologique</p>	<p>3</p>	<p>Selon les groupes de discussion et les entretiens avec les informateurs clés, les Personnes Déplacées Internes surtout certains enfants présentent des signes de troubles psychologiques qui se manifestent par des cauchemars et des cris les nuits au cours du sommeil. A la lumière des observations de l'équipe, les enfants arrivent à jouer avec leurs camarades d'âge et cela facilite leur intégration au sein des communautés d'accueil.</p>	<p>Aux acteurs de la protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un soutien psychosocial aux Personnes Déplacées Internes sur les sites d'accueil (GT/ SMSPS)

<p>Terre, logement, propriété (LTP)</p>	<p>2</p>	<p>Les informations reçues des groupes de discussions et des entretiens avec les informateurs clés, il ressort que les Personnes Déplacées Internes n'ont rencontré aucun problème foncier sur les sites d'accueil. Elles ont été accueillies et installées par les chefs des différents sites d'accueil. Les communautés, en fonction de leurs moyens, ont appuyé les Personnes Déplacées Internes en couvertures pour pouvoir se protéger contre les intempéries. Étant donné que les Personnes Déplacées Internes comptent rester longtemps, elles risquent de rencontrer d'autres problèmes comme des tensions liées à l'exploitation de la terre, à l'usage des ressources de la terre et autour des points d'eau qui appartiennent à la communauté hôte. Selon les propos des Personnes Déplacées Internes, elles n'ont pas connaissance des mécanismes de gestion des conflits fonciers. En revanche, les informations reçues avec quelques informateurs clés montrent que les autorités locales ne rencontrent aucune difficulté par rapport aux conflits fonciers.</p> <p>La plupart des Personnes Déplacées Internes disent avoir perdu ou abandonné leurs documents d'état civil au cours du déplacement.</p>	<p>Aux acteurs Abri :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter les PDI en abris d'urgence <p>Aux acteurs de LTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des séances de sensibilisation sur l'importance et les procédures d'obtention des documentations civiles.
<p>Accès aux services de base</p>	<p>4</p>	<p>Pendant les discussions de groupes et des entretiens avec les informateurs clés, il a été retenu 8 Centres de santé communautaires dans toute la commune d'Alhank mais le CSCOM le plus proche se situe à 15 km du site, et le plus éloigné est à 34 km. La commune de Alfacrouna dispose de 2 centres de santé qui sont situés à moins d'1 km des sites de déplacés et les frais de consultation et de traitement sont gratuits pour les Personnes Déplacées Internes car la mairie s'est engagée à assurer leur prise en charge. Les foires se situent aussi au même endroit que les CSCOM mais les difficultés que ces communautés rencontrent selon les propos des Personnes Déplacées Internes</p>	<p>Aux acteurs de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire la prise en charge médicale gratuite des Personnes Déplacées Internes <p>Aux acteurs de Wash :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter/Réaliser des points d'eau afin de réduire les risques de

		<p>sont la distance, le coût des produits et du voyage, l'insécurité et la fatigue liée au trajet qu'elles parcourent pour s'approvisionner. Tous les sites de la commune d'Alhank ne disposent pas de foire hebdomadaire, elles fréquentent les foires d'Agouni qui est à 30 km et Bouhaya (50 km).</p> <p>Il ressort des discussions dirigées et des entretiens avec les informateurs clés qu'aucune école des sites de la commune d'Alhank n'est fonctionnelle, celles de la commune d'Alfacrouna ne sont plus fonctionnelles non plus depuis 45 jours car elles abritent les Personnes Déplacées Internes. Selon les observations directes de l'équipe il n'existe pas de latrine sur aucun des sites de la commune d'Alhank. Ependant les Personnes Déplacées Internes d'Alfacrouna utilisent les latrines séparées des écoles dans lesquelles elles s'abritent et se protègent contre les intempéries.</p> <p>Il est à noter que l'eau ne constitue pas un problème pour les Personnes Déplacées Internes des sites du village d'Alfacrouna qui disposent de 5 pompes équipées à Ain-Rahim et 3 sur le site de Gars Aribé. Par contre pour les PDI qui sont sur les sites de la commune d'Alhank ne disposent pas de point d'eau, et sont obligées de parcourir de longues distances pour s'en approvisionner.</p>	<p>protection liés à l'accès à l'eau,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des latrines séparées sur les sites d'accueil afin de réduire les risques de protection liés à l'accès aux latrines. <p>Aux acteurs humanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister les Personnes Déplacées Internes en cash pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins quotidiens. - Assister les Personnes Déplacées Internes en vivres. - Réaliser des latrines séparées sur les sites d'accueil - Réaliser des points d'eau sur les sites d'accueil qui ne disposent pas de point d'eau.
<p>Impact du COVID-19 sur l'environnement de protection</p>	<p>2</p>	<p>Pendant les discussions de groupe et les entretiens avec les informateurs clés, les Personnes Déplacées Internes disent avoir connaissance de la maladie COVID 19 et des mesures barrières à respecter à travers les médias mais ne croient pas à l'existence de la maladie. Les Personnes Déplacées Internes n'affirment qu'aucune de leur habitude n'a été changé par le Covid-19. Les communautés ne sont pas stigmatisées.</p>	<p>Aux acteurs de la santé/Covid :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les Personnes Déplacées Internes sur les mesures barrières de la COVID 19.

		<p>Selon les observations de l'équipe sur le terrain, il n'existe pas de centres de soins sur les sites d'accueil dans la commune d'Alhank ni dans les environnants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des kits de lavage des mains sur les sites d'accueil.
<p>Autres</p>	<p>4</p>	<p>A la lumière des discussions, les Personnes Déplacées Internes affirment que leurs plus grands besoins sont : l'accès à l'eau en quantité et en qualité sur les sites de Alhank, mais il est à noter que les besoins vestimentaires, en éducation, en santé, en vivres et NFI se font ressentir sur l'ensemble des sites des personnes déplacées Internes.</p>	<p>Aux acteurs de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des cliniques mobiles sur les sites d'accueil de la commune d'Alhank.